

# Le marché des déchets en France

## État des lieux et perspectives

L'ADEME publie depuis 15 ans une note de conjoncture sur les « marchés des activités liées aux déchets ». Cette étude permet à l'ADEME de replacer ses actions dans le contexte économique national et de formuler de nouvelles propositions stratégiques.

Avec la tenue du Grenelle Environnement, l'année 2007 a été d'une importance particulière pour le marché des déchets en France. Les orientations prises réaffirment le rôle de la prévention et fixent des objectifs dans ce sens. Elles offrent également de fortes perspectives d'évolution pour certaines filières de collecte et de traitement, notamment le recyclage et le traitement biologique (compostage et méthanisation).

Avec 5,3 milliards d'euros en 2007, le marché des services de collecte et de traitement de déchets non dangereux a connu une augmentation de son chiffre d'affaires de 4 % par rapport à l'année 2006. De leur côté, les entreprises de collecte et de traitement des déchets dangereux connaissent également une croissance de leur activité, avec un chiffre d'affaires porté à 1,4 milliard d'euros soit une hausse de 4 % sur

un an. Sur ces deux marchés, la croissance de l'activité est portée principalement par l'augmentation des tarifs.

En revanche, le marché des investissements en matériels, installations de collecte et de traitement s'est nettement replié en 2007. Le chiffre d'affaires a baissé de 28 % en 2007, en raison de la diminution des carnets de commandes pour la construction de nouveaux équipements de traitement.

Par ailleurs, certains modes de collecte et de traitement des déchets connaissent une croissance continue depuis plusieurs années en termes de quantités collectées et traitées. À titre d'exemple, le chiffre d'affaires de la collecte sélective des matériaux recyclables issus des ordures ménagères a progressé de 10 % en deux ans (2005-2007). Les centres de traitement biologiques et l'exploitation des déchetteries ont connu entre 2006 et 2007 une forte croissance de leur activité avec respectivement +9,3 % et +6,4 %. Leur importance est destinée à croître dans les années qui viennent, notamment du fait des orientations définies dans le Grenelle Environnement et de la poursuite des politiques soutenues par l'ADEME depuis de nombreuses années.

**La lettre ADEME & vous - Stratégie & études est une lettre d'information régulière** destinée aux décideurs du monde de l'environnement et de l'énergie, partenaires et contacts de l'ADEME. Chaque numéro est consacré à la présentation d'un sujet à vocation stratégique, économique ou sociologique : recherche et études, travaux de synthèse, propositions dans l'un des domaines de compétences de l'Agence. L'objectif est de faciliter la diffusion de connaissances et d'initier réflexions et débats.

## Marchés des services des déchets non dangereux

**Avec 5,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2007, le marché de la gestion des déchets non dangereux augmente plus rapidement que l'ensemble de l'économie : en cause, principalement, l'augmentation des tarifs.**

En 2007, la croissance de l'activité du secteur des services de déchets non dangereux s'est maintenue au niveau de 2006 et est restée largement supérieure à celle de l'économie française : le PIB en volume a augmenté de 1,9 % et la croissance de la consommation finale des ménages a dans le même temps connu une augmentation

de 2,1 % tandis que les entreprises présentes sur le marché ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 4 % à 5,3 milliards d'euros. Pour les deux tiers, cette hausse du chiffre d'affaires du secteur s'explique par l'augmentation des tarifs (effet prix) et pour un tiers par l'augmentation des quantités (effet volume).

La croissance des prix résulte d'une revalorisation des tarifs pratiqués par les opérateurs après plusieurs années de réduction de leurs

# 5,3 Mds€

Chiffre d'affaires 2007 pour la collecte et le traitement des déchets non dangereux.

L'ADEME publie depuis 15 ans une note de conjoncture sur « les marchés des activités liées aux déchets ». Ces activités portent à la fois sur les déchets non dangereux et sur les déchets dangereux. Elles regroupent les prestations de services (collecte et traitement des déchets), les ventes d'équipements : matériels de collecte (poubelles, bacs...), les installations de collecte (déchetteries notamment) et installations de traitement (incinérateurs, centres de tri des déchets recyclables, usines de traitement biologique, usines de traitement physico-chimique). Les activités décrites sont circonscrites aux « déchets des ménages et assimilés »<sup>1</sup> et aux « déchets des entreprises » de l'industrie (hors agroalimentaire et BTP), du commerce et des services. L'édition ADEME 2008 a été réalisée par le cabinet In Numeri, en collaboration avec la Fnade (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement). Elle examine la situation en 2006 et 2007 et brosse les perspectives de 2008. Le champ de l'étude est restreint aux entreprises du secteur privé, qui gèrent la collecte et le traitement des déchets (par délégation des collectivités locales ou des entreprises) et qui vendent des équipements. Sont donc exclues de l'analyse les collectivités locales qui collectent et traitent elles-mêmes leurs déchets<sup>2</sup> (gestion directe ou « régie ») ainsi que les entreprises qui éliminent leurs déchets par leurs propres moyens.

1. Déchets non dangereux des artisans et des PME qui sont collectés avec ceux des ménages.

2. En 2005, les entreprises privées détenaient 62 % du marché de la collecte et 90 % du marché du traitement des déchets des ménages et assimilés.

marges (augmentation des coûts salariaux, étagement dans le temps de l'effet des 35 heures et plus récemment augmentation des prix des carburants).

L'augmentation des quantités de déchets produits (+ 1,3 % entre 2006 et 2007) même si elle

**Tableau 1 : Évolution annuelle du chiffre d'affaires et des prix des services des déchets non dangereux en comparaison avec les grands agrégats économiques**

Taux de croissance annuel (en %)	2005/2004	2006/2005	2007/2006	2008/2007 Projections <sup>1</sup>
Chiffre d'affaires de services déchets non dangereux <sup>2</sup>				
Valeur	3,6	4,1	4,1	4,3
Volume	0,7	0,3	1,3	1,9
Croissance des prix des entreprises de services déchets non dangereux	3	3,2	2,8	2,4
PIB				
Valeur	3,1	4,3	3,9	3,5
Volume	1,2	2	1,9	2
Taux d'inflation <sup>3</sup>	1,9	2,2	2	1,5
Consommation des ménages <sup>4</sup>				
Volume	1,8	1,9	2,1	2,5
Activité industrielle				
Volume	0,5	1	1,5	1,5

1. Les prévisions 2008 présentées dans ce tableau datent d'avril 2008. Les informations les plus récentes dont on dispose à ce jour proviennent de la note de conjoncture de l'Insee de juin 2008 qui table sur une évolution 2007/2008 en volume de 1,6 % pour le PIB, 1,3 % pour la consommation des ménages et 1 % pour l'activité industrielle.

2. Ménages + entreprises.

3. Déflateur du PIB.

4. Consommation des ménages en biens durables et non durables, non compris les services.

Source : ADEME

reste faible, nécessite de poursuivre les efforts en matière de prévention de la production de déchets. L'ADEME reconduira en 2009 les actions de sensibilisation favorisant la modification des comportements des ménages et les étendra aux entreprises. Elle augmentera son soutien aux collectivités notamment pour la mise en œuvre des plans et programmes locaux de prévention à l'échelle des territoires.

Les centres de traitement biologique et l'exploitation des déchetteries sont les branches qui ont connu la plus forte croissance de leur activité avec respectivement +9,3% et +6,4%. Cette augmentation est due majoritairement à un effet quantités traitées.

Le marché des services des déchets non dangereux se décompose en deux grandes branches d'activité: les ordures ménagères et assimilées et les déchets non dangereux des entreprises. Au sein de chacune de ces deux branches, les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), les usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) et la collecte en mélange sont les principaux contributeurs au chiffre d'affaires du marché des services des déchets non dangereux (voir figures 1 et 2).

Le poids relatif important de l'enfouissement dans le chiffre d'affaires du marché des services des déchets non dangereux des entreprises en 2007 (26%) confirme le besoin pour l'ADEME de poursuivre l'accompagnement des entreprises: soutien à des diagnostics déchets et mise en œuvre de plans de réduction et de valorisation des déchets. L'ADEME continuera également d'accompagner le développement des filières de recyclage.

En 2008, le marché des services des déchets non dangereux devrait voir son activité augmenter dans la continuité de l'année précédente (+4,3% pour un chiffre d'affaires de 5,5 milliards d'euros).

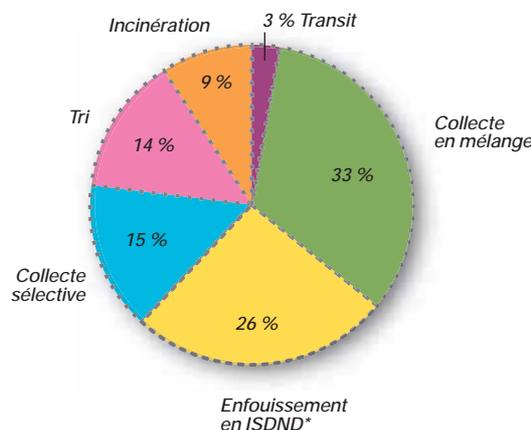
**+4,3%**

**Hausse prévue entre 2007 et 2008**  
pour le chiffre d'affaires de la collecte et du traitement des déchets non dangereux.

**Figure 1 – Déchets non dangereux des entreprises**

*Poids relatif des activités dans le chiffre d'affaires du marché en 2007*

**Déchets non dangereux des entreprises**

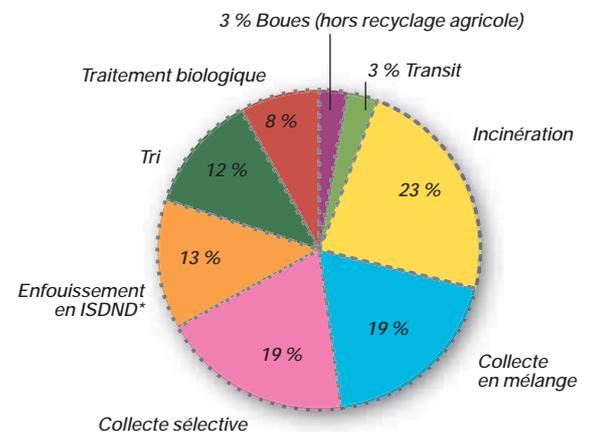


\* ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux

**Figure 2 – Ordures ménagères et assimilées**

*Poids relatif des activités dans le chiffre d'affaires du marché en 2007*

**OM et assimilés**



\* ISDND : Installation de stockage de déchets non dangereux.

# 1,4 Mds€

Chiffre d'affaires 2007 de la collecte et du traitement des déchets dangereux.

## Marchés des services des déchets dangereux

**Avec 1,4 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2007, le marché des services des déchets dangereux<sup>1</sup> affiche une croissance de plus de 4 %.**

En 2006, le chiffre d'affaires du marché des déchets dangereux s'élève à 1,3 milliard d'euros en croissance de 4,6 % par rapport à 2005.

Pour 2007, la croissance se poursuit avec une augmentation du chiffre d'affaires de plus de 4 % par rapport à 2006. Cette dynamique est soutenue à la fois par l'augmentation de la quantité de déchets traités et par l'évolution des tarifs, l'augmentation des tarifs pratiqués ayant

la même origine que pour le marché des services des déchets non dangereux.

Si l'on raisonne hors réhabilitation des sites et sols pollués, le marché des services des déchets dangereux voit son chiffre d'affaires augmenter de 1,3 % en un an à plus d'un milliard d'euros de chiffres d'affaires pour l'année 2007.

Trois branches dominent actuellement le marché des déchets dangereux : la réhabilitation des sites pollués qui représente un quart de ce marché, la collecte des déchets dangereux liquides ou pâteux (23 %) et l'incinération (19 %) (voir figure 3 page suivante).

En 2008, malgré une diminution des volumes traités, l'activité de services déchets dangereux hors réhabilitation des sites et sols pollués devrait être en augmentation avec une croissance de 1,6 % du chiffre d'affaires. Cette croissance serait portée par l'accélération de l'augmentation des tarifs.

# + 1,6 %

Hausse prévue entre 2007 et 2008 pour le chiffre d'affaires de la collecte et du traitement des déchets dangereux.

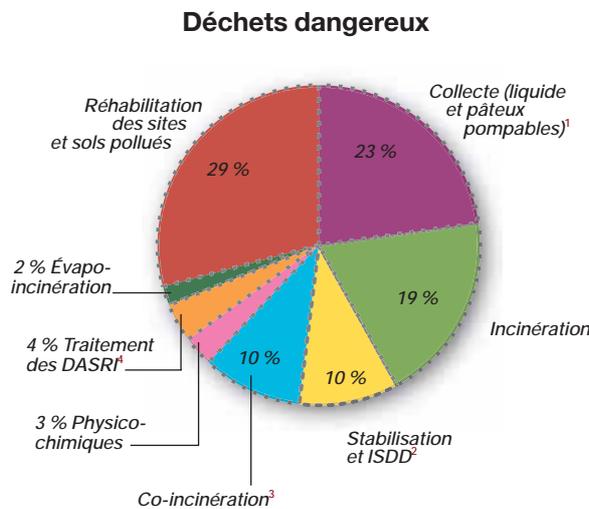
1. Y compris la réhabilitation des sites et sols pollués. Sur la base des informations du syndicat des prestataires spécialisés (UPDS), le chiffre d'affaires de la réhabilitation des sites et sols pollués est évalué en 2007 à plus de 400 millions d'euros. Ce chiffre couvre les prestations d'études et de travaux. Cependant, selon d'autres acteurs du secteur, le marché de la gestion des sites et sols pollués s'élèverait à 600, voire 800 millions d'euros si l'on tient compte en plus des prestations d'études et de travaux, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le contrôle des opérations de dépollution ainsi que les travaux réalisés en interne par les entreprises propriétaires des sites pollués.

**Tableau 2 : Évolution des marchés des activités liées aux déchets**

	Évolution 2005 à 2006	Année 2006	Évolution 2006 à 2007	Année 2007	Évolution 2007 à 2008	Prévisions 2008
	%	M€	%	M€	%	M€
<b>MARCHÉS D'INVESTISSEMENTS</b>						
<b>Matériels et équipements (ordures ménagères et assimilées)</b>	- 3,2	790	- 28,3	566	7,8	610
Ventes de matériels et équipements de collecte	- 4,8	196	- 3,2	190	-6,6	177
Construction d'installations de traitement	- 2,6	593	- 36,6	376	15,0	433
<b>MARCHÉS DE SERVICES (opérateurs privés seulement)</b>						
<b>Services de collecte et de traitement</b>	<b>4,2</b>	<b>6 176</b>	<b>3,8</b>	<b>6 410</b>	<b>4,0</b>	<b>6 666</b>
Déchets non dangereux <sup>1</sup>	4,1	5 060	4,1	5 268	4,3	5 495
<i>Ordures ménagères et assimilées</i>	3,8	3 254	3,9	3 380	4,5	3 532
<i>Déchets non dangereux des entreprises</i>	4,6	1 543	3,4	1 596	2,9	1 642
Déchets dangereux et réhabilitation des sites et sols pollués	4,6	1 378	4,1	1 435	4,0	1 492
<i>Déchets dangereux hors réhabilitation des sites et sols pollués</i>	1,1	1 016	1,3	1 029	1,6	1 045

1. La somme des marchés de services liés aux OM et assimilées et des marchés liés aux déchets non dangereux et non inertes des entreprises (DNDE) ne correspond pas à la somme calculée sur la base des filières (incinération, enfouissement, traitement biologique, tri, etc.). Pour l'année 2006, par exemple, la somme OM et assimilées (3 254 M€) plus DNDE (1 543 M€) est de 4 797 millions d'euros, alors que la somme des marchés (filières) liés aux déchets non dangereux s'élève à 5 060 millions d'euros. En effet, certains déchets, qui ne font partie ni du gisement des OM et assimilées ni de celui des DNDE (boues par exemple) sont traités dans le cadre des filières dédiées aux OM et assimilées. Par ailleurs, la somme des chiffres d'affaires par filière comporte quelques doubles comptes (par exemple le traitement des déchets secondaires).

**Figure 3 – Déchets dangereux**  
**Poids relatif des branches dans le chiffre d'affaires du marché en 2007**



1. Ne couvre pas les déchets dangereux solides.
2. ISDD : Installation de stockage des déchets dangereux.
3. Cimenteries.
4. DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux.

On devrait observer par ailleurs une poursuite de la baisse de l'activité d'enfouissement des déchets dangereux alors que le marché de la réhabilitation des sites et sols pollués continuerait de présenter une progression nettement plus élevée que les autres marchés liés aux déchets dangereux. L'ADEME

renforcera dès 2009 les moyens qu'elle consacre à la réhabilitation des sites et sols pollués afin de suivre l'évolution du nombre de sites concernés.

## Marché des investissements

### Une forte diminution d'activité en 2007 mais une reprise prévue pour 2008

L'année 2006 s'était caractérisée par un retournement du marché des investissements : après une hausse de 7,3 % en 2005, le chiffre d'affaires de cette activité avait diminué de 3,2 % en 2006 (-4,8 % pour le marché des matériels et équipements de collecte, -2,6 % pour le marché des équipements de traitement).

En 2007, le marché des équipements a connu un fort retrait de son activité avec une baisse de 28,3 % par rapport à l'année 2006. Le chiffre d'affaires s'établit à 566 millions d'euros en 2007. Le recul est très prononcé sur

# 566 M€

**Chiffre d'affaires 2007** pour la vente de matériels et installations de collecte et de traitement.

## Encadré 2 / Contexte réglementaire – Le Grenelle Environnement

En novembre 2007, lors du Grenelle Environnement, la table ronde « Déchets » a fixé des objectifs de trois ordres pour la politique déchets de la France :

- la réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées ; l'augmentation du recyclage ; la diminution des flux destinés au stockage et à l'incinération.
- L'article 41 du projet de loi de programme relatif au Grenelle Environnement reprend ces objectifs :
  - « Partant de 360 kg par habitant et par an, réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 5 kg par habitant et par an pendant les 5 prochaines années. »
  - « Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés (contre 24 % en 2004), ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises<sup>1</sup>. »
  - « La France se fixe comme objectif principal de diminuer de 15 % d'ici à 2012 les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. »

L'ADEME est chargée de soutenir la mise en œuvre des objectifs du Grenelle Environnement : l'une des mesures fortes prises pour atteindre les objectifs du Grenelle consiste à renchérir le coût de l'incinération et du stockage par la fiscalité : augmentation progressive de la TGAP sur le stockage (de 15 €/t dès 2009 jusqu'à

40 €/t à terme) et création d'une TGAP sur l'incinération (5 puis 10 €/t). Il est prévu que les recettes fiscales ainsi dégagées soient affectées à l'ADEME pour soutenir fortement les opérations nécessitées par les objectifs du Grenelle : le projet de loi de finances pour 2009 prévoit ainsi l'affectation à ce titre de 318 M€ pour les trois années 2009-2011. Ces crédits seront utilisés en priorité pour encourager les opérations contribuant à la prévention : généralisation des plans et programmes locaux de prévention, développement du compostage domestique et des recycleries, passage à la tarification incitative du service de collecte pour les particuliers... L'ADEME serait également chargée de soutenir le développement du recyclage, aussi bien pour les déchets ménagers que pour les déchets des entreprises et les déchets organiques (l'Agence estime par exemple que l'atteinte des objectifs du Grenelle suppose le doublement rapide des capacités de gestion biologique des déchets organiques municipaux).

Les décisions prises lors du Grenelle prévoient également de renforcer la politique de prévention et de prise en charge des sites et sols pollués. Les actions de l'ADEME devraient connaître une augmentation très sensible à partir de 2009, notamment les actions de conduite de travaux de mise en sécurité des sites à responsable défaillant, mais également de soutien à la réintégration urbaine des friches industrielles.

1. Hors bâtiments et travaux publics, agriculture, industries agroalimentaires et activités spécifiques.

# + 8 %

## Hausse prévue entre 2007 et 2008

pour le chiffre d'affaires de la vente de matériels et installations de collecte et de traitement.

le marché des équipements de traitement de déchets (-37%). En particulier, la construction d'usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) a subi une baisse importante d'activité. Les matériels et les équipements de collecte connaissent également une baisse de leur activité, mais celle-ci reste moins sensible (3,2%).

En 2007, les installations de traitement constituent les trois quarts du chiffre d'affaires de marché, le quart restant étant assuré par la vente des matériels et équipements de collecte.

Les perspectives pour 2008 sont meilleures et le marché devrait voir son chiffre d'affaires croître sans toutefois retrouver son niveau de 2006. À 610 millions d'euros, l'augmentation pourrait être de 8% par rapport à l'année 2007. Cette hausse est la conséquence du redressement de la branche des équipements de traitement notamment par la mise en service de nouvelles unités de traitement biologiques. Cette évolution positive s'inscrit pleinement dans les objectifs du Grenelle Environnement mais nécessite pour les maîtres d'ouvrage de telles unités de respecter un haut niveau de qualité des composts ou digestat produits. L'ADEME conduira une évaluation des performances d'usines mécano-biologiques.

A contrario la branche des matériels et équipements de collecte devrait à nouveau subir une diminution de son activité.

## Les filières de gestion des déchets en développement

### Une progression soutenue de l'activité

Certaines filières de gestion des déchets connaissent une progression soutenue de leur activité mais ces filières restent malgré tout encore minoritaires dans le marché des déchets en terme de chiffres d'affaires : elles représentent 15% du marché de la collecte et du traitement des déchets non dangereux.

S'agissant des déchets des ménages, le chiffre d'affaires de la collecte sélective des matériaux recyclables devrait voir son chiffre d'affaires progresser de 4,3% en 2008, soit une augmentation de près de 10% entre 2006 et 2008. Dans le même temps, la collecte des ordures ménagères résiduelles devrait connaître une progression de 7% de son chiffre d'affaires. En terme de quantités traitées, la collecte sélective connaîtrait une augmentation de 3,1% du tonnage de déchets, contre 0,4% pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Concernant le traitement des déchets, avec un taux de croissance prévisionnel de 22% entre 2006 et 2008, les centres de traitement biologique devraient enregistrer une évolution importante. Cependant, les modes de traitement classiques resteront encore majoritaires (plus de 90% du chiffre d'affaires du traitement des ordures ménagères).

De bonnes perspectives devraient s'offrir à ces filières du fait de l'évolution du contexte législatif avec notamment la mise en œuvre des conclusions issues du Grenelle Environnement (voir encadré 2, p. 5).

# + 10 %

## Augmentation entre 2006 et 2008

pour le chiffre d'affaires de la collecte sélective.

contacts DANIEL BEGUIN – Directeur Déchets et Sols

JEAN-MARIE BOUCHEREAU – Adjoint au chef du service Observation Économie Évaluation



**ADEME & vous**  
Stratégie et Orientation

Cette lettre est diffusée gratuitement par voie électronique. Pour vous abonner, merci d'envoyer un mail à [strategie.etudes@ademe.fr](mailto:strategie.etudes@ademe.fr)

Adresse net: [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) – rubrique Recherche Développement et Innovation/Stratégie et Orientation  
ADEME & Vous - BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01 • **Directeur de la publication**: François Moisan •

**Rédacteur en chef**: Matthieu Orphelin • **Rédactrice en chef adjointe**: Anne Chêne-Pezot  
([anne.chene@ademe.fr](mailto:anne.chene@ademe.fr)) • [www.specifique.com](http://www.specifique.com)

N° ISSN: 1954-3794

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)